



## Assemblée générale

Documents officiels  
Soixante-troisième session  
Supplément n° 23

4 septembre 2008

---

### **Rapport du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux sur ses travaux de 2008**

Additif

#### **Composition du Comité spécial**

1. À sa 12<sup>e</sup> séance, le 3 septembre 2008, le Président du Comité spécial a appelé l'attention sur la lettre datée du 31 juillet 2008 que lui a adressée le Représentant permanent de l'Équateur (A/AC.109/2008/20) et le projet de décision qu'il a présenté (A/AC.109/2008/L.16).
2. À la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants du Chili, du Venezuela (République bolivarienne du), de la Bolivie, de Cuba, de Saint-Vincent-et-les Grenadines et de l'Équateur (voir A/AC.109/2008/SR.12).
3. Toujours à la même séance, le Comité spécial a adopté le projet de décision A/AC.109/2008/L.16 sans le mettre aux voix.

#### **Recommandation**

4. Le Comité spécial recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de décision ci-après :

#### **Augmentation du nombre des membres du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux**

L'Assemblée générale décide de porter de 27 à 28 le nombre de sièges du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux et de nommer l'Équateur membre du Comité.

